

N° 17 OBJET : Finances – Exercice 2011 – Affectation de subventions

SEANCE DU LUNDI 30 MAI 2011

Date de convocation : 24 mai 2011

Nombre de conseillers en exercice : 43

Présents : M.DEBAT, Maire ;

M. FONTAINE, Mme DUTHU, M. LACROIX jusqu'à la n° 16, Mme OULED SALEM à partir de la n° 5, M. BORGIO, Mme SAINT-ANDRE, M. BONTEMPS, Mme DARBON, M. ZIZIEMSKY, Mme COURTINE, Mme CONSTANS, Adjoint ;

Mme BARREAU, MM. BERNIGAUD, BLANC, Mmes BONNET-SIMON, BOZON, MM BRETON jusqu'à la n°6, BRICARD, Mmes CHARNAY, CHENE, MM. CHIBI à partir de la n° 7, DURET, GERLIER, GUERAUD jusqu'à la n° 21, GUILLEMAUT, Mme GUILLERMIN, MM. HERVE, LECLAIR, Mme MOCCOZET, M. MOIROUX, Mmes NOLL-FONTENILLE, PASUT, M. PORRIN, Mme ROCHE, Mme ROHRHURST

Excusés :

M. LACROIX à partir de la n°17	donne pouvoir à	Mme COURTINE
Mme OULED SALEM jusqu'à la n° 4	donne pouvoir à	Mme BARREAU
M. GAUTHIER	donne pouvoir à	M. GUERAUD jusqu'à la n° 21 et M. FONTAINE pour la n° 22
M. BLANCSUBE	donne pouvoir à	M. LACROIX jusqu'à la n° 16
M. BRETON à partir de la n° 7	donne pouvoir à	Mme GUILLERMIN
M. CHIBI jusqu'à la n° 6	donne pouvoir à	Mme CHARNAY
Mme COLLET	donne pouvoir à	Mme NOLL-FONTENILLE
Mme DOMINJON	donne pouvoir à	Mme CHENE
M. GUERAUD à partir de la n° 22	donne pouvoir à	M. DURET
Mme PEISSET	donne pouvoir à	Mme MOCCOZET
M. RODET	donne pouvoir à	M. le Maire

Absent :

M. THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Mme Vasilica CHARNAY

Rapporteur : M. MOIROUX

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Il est rappelé que sur le tableau des subventions, annexé aux documents budgétaires, figurent la dénomination et le montant des subventions affectées à certains organismes (dont l'octroi est soumis ou non à la réalisation d'une condition), mais également les crédits prévus au budget sur les comptes 6574, 6573, 6742, 2041 et 2042, mais non affectés, dans l'attente d'une décision du conseil municipal.

Motivation et opportunité de la décision

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée :

- 1) de procéder à une attribution complémentaire,
- 2) de libérer les crédits affectés à des organismes en cas de non-réalisation de la condition d'attribution de la subvention,

3) de modifier les subventions votées par délibérations du conseil municipal des 31 janvier, 28 février, 28 mars et 2 mai 2011 tel que ces opérations figurent dans l'état annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU le budget de l'exercice, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et organismes privés" (budget ville) et l'article 6742 "subventions exceptionnelles de fonctionnement"(budget eau),

VU le tableau des subventions annexé aux documents budgétaires faisant mention des organismes bénéficiaires, des montants affectés et des sommes restant à affecter,

VU les avis favorables émis par les commissions :

- finances, administration générale, technologies et communications du 19/05/11
- sports du 01/02/11
- action éducative et jeunesse des 26/01/11, 16/02/11 et 20/04/11
- développement durable du 28/02/11

CONSIDERANT l'opportunité de procéder à une modification dans les subventions affectées ainsi qu'à une attribution complémentaire,

A L'UNANIMITE (41 voix)

ADOpte le tableau des subventions annexé aux documents budgétaires modifié conformément à l'état annexé à la présente délibération

Impacts financiers

En fonctionnement : affectation de crédits déjà prévus au budget.

* * *

Pour ampliation,
Pour le Maire
et par délégation

Acte reçu le
par la Préfecture de l'Ain,
Notifié ou publié conformément à la réglementation le
Pour le Maire
et par délégation,

Affectation de subventions

Budget ville

Imputation	Libellé	Montant	Observations
6574-213-11	OCCE	200,00	Subvention versée à l'école des LILAS dans le cadre du projet « motricité/graphisme » Commission action éducative et jeunesse du 26 janvier 2011
6574-213-11	OCCE	200,00	Subvention versée à l'école maternelle des DIMES pour le projet de mise en place d'ateliers avec la ludothèque. Commission action éducative et jeunesse du 26 janvier 2011
6574-213-11	OCCE	250,00	Subvention versée à l'école CH.PERRAULT dans le cadre de son projet « pratiquer les arts visuels » commission action éducative et jeunesse du 16 février 2011
6574-213-11	OCCE	150,00	Subvention versée à l'école élémentaire des DIMES pour le projet « handisport » Commission action éducative et jeunesse du 20 avril 2011
6574-423-11	PYRAMIDE	1 238,00	Une subvention correspondant à l'aide de la Ville aux familles a été accordée à cette association qui accueille des enfants domiciliés à Bourg en Bresse dans son centre de loisirs SATAPLU Commission action éducative et jeunesse du 26 janvier 2011
6574-423-11	Association ETAC ¹	5 000,00	Une subvention a été accordée à cette association pour son projet « un été sous le chapiteau » Commission action éducative et jeunesse du 20 avril 2011
6574-415-15	EAB Entente Athlétique Bressane ¹	10 000,00	Sports - événement - organisation des 10 km Commission des sports du 01 février 2011

(1) Conditions d'octroi : le montant des subventions ainsi annotées peut être inférieur au montant indiqué, voir nul, selon la réalisation de la condition

Affectation de subventions

Budget eau

Imputation	Libellé	Montant	Observations
6742-26	EAU SOLEIL	2 000,00	Subvention sur le projet à AIT OUAJJOUND (Maroc) Solidarité internationale dans le domaine de l'eau loi OUDIN/SANTINI Délibération n°2 (CM du 28.02.11)